



Rapatriement de ma femme

Par **frederic76**, le **30/11/2014** à **11:11**

bonjour,
je voudrais savoir quelle démarche faut il faire pour ramener ma femme d'algerie en france.

Par **moisse**, le **30/11/2014** à **11:19**

Bonjour,
Votre femme ?
Pouvez-vous préciser le terme exact et ce qu'il recouvre en matière de formalités accomplies.

Par **frederic76**, le **30/11/2014** à **18:39**

pour le moment nous n'avons fait aucune démarche. nous avons juste fait la fatiha.

Par **moisse**, le **30/11/2014** à **19:08**

Bref vous n'êtes pas mariés.
Sinon en demandant les formalités au consulat français, celui ci vous aurait invité à fournir une capacité de mariage (publication des bans dans votre commune de résidence).
Puis transcrire le mariage auprès de l'état civil français, dont les bureaux se trouvent à Nantes service du Maghreb (nécessité de faire traduite le mariage algérien en français par un

traducteur agréé).

Enfin demander un visa pour rapprochement familial avec en sus instruction du dossier d'abord sur place puis en France par l'OFII.

Par **Esmain79**, le **04/06/2015** à **09:56**

Bonjour,voila je me suis marié en algérie et ne je sais comment faire pour la ramené jusqu'a moi,il est impossible de savoir quel documents faut-il pour pouvoir la ramener jusqu'a moi . Mairi,préfecture personne n'es capable de me donner quelques renseignement . Pourriez-vous m'aidez s-il vous plais . Merçi infiniment . Mr MEKKI .

Par **Esmain79**, le **04/06/2015** à **10:00**

Je voudrai simplement savoir qu'elle sont les documents qu'ils faudrai et surtout ou allée .

Par **moisse**, le **04/06/2015** à **10:15**

Bonjour,

Mairie et préfecture ne sont pas compétents pour vous renseigner.

SI vous aviez lu quelques messages ci-dessus, vous sauriez où chercher.

Il faut demander un visa pour rapprochement familial, mais auparavant faire transcrire le mariage dans l'état civil français

Soit vous cherchez en ligne:

transcription mariage ici :

<http://formalites-administratives.comprendrechoisir.com/comprendre/transcription-mariage>

Demande de visa pour rapprochement familial ici:

<http://alger.ambafrance-dz.org/-Services-aux-etrangers-VISAS->

Mais vous allez déjà avoir un premier soucis, c'est l'absence de CCM ou Certificat de capacité de mariage, qui correspond à la publication des bans du conjoint français.